

Rapport de la Commission Adhoc AGEV pour la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis Municipal N° 108-2026

« Création de l'Association de communes en charge de la gestion des eaux du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 4 mai dernier, les membres de la Commission Adhoc AGEV (ci-après CAd), composée de Messieurs Romain Corthésy, Luis Borda, Lionel Pisani et François Morier (Giovanni De Cesare, étant excusés), se sont réunis afin de recevoir la présentation du préavis cité en titre. Etaient également présents Madame la Syndique Claudia Perrin ainsi le Monsieur le Conseiller Municipal Blaise Jaunin.

Le but de ce préavis est l'approbation des actions nécessaires à la Création de l'Association de communes en charge de la gestion des eaux du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV).

Contexte :

Au cours de l'été 2025, des membres du conseil ont assisté à une session d'information au cours desquelles le projet du Plan Régional d'Évacuation des Eaux (PREE) de la Chamberonne leur a été présenté par Mme Danièle Petoud présidente de l'AGEV (et municipale à Ecublens) et Mme Florence Dapples responsable cantonal pour la protection des eaux (DGE-PRE). Un projet de statuts de l'AGEV faisait également partie des documents partagés.

Romanel fait déjà partie de la CISTEP qui définit et regroupe les usagers de la STEP de Vidy. Un investissement considérable de 350 millions de francs a été consenti par la collectivité pour une STEP performante et un lac préservé. Toutefois la performance de cette nouvelle STEP dépend fortement de ce qui se passe en amont. En effet seul un réseau collecteur entretenu et performant est à même de limiter les eaux claires parasites, l'apport en sable, branches, ainsi que les déversements, ceci afin d'endiguer toute pollution.

L'AGEV a pour but de simplifier la gestion de ce réseau de canalisations d'eaux usées en amont. Comme illustré à l'annexe 1) de ce rapport, l'AGEV représente qu'une fine tranche, mais au combien importante, en rapport des frais de relatif à l'exploitation de la STEP de Vidy.

A ce jour ce réseau complexe, qui collecte 16 communes, est régi par quasi 30 conventions et autant de variantes de règlements. Avec l'AGEV on simplifie le tout en un seul règlement et système évolutif, planifiant aussi d'accueillir Boussens en 2030. C'est une solution rationnelle.

Observation de la CAd:

La gestion de l'AGEV sera intercommunale et renouvelée au rythme des législatures, ce qui assure une bonne représentation des populations. Lausanne, qui est la plus grande commune du bassin, assurera la base technique et les prestations seront facturées à prix coûtant aux communes concernées. Romanel aura deux membres au conseil intercommunal de l'AGEV.

Les frais projetés, relatifs au fonctionnement de l'AGEV, c.f. annexe 2) sont mineurs en regard des synergies, ainsi que de l'amélioration qu'une vision d'ensemble permettra d'apporter à l'évolution et à l'entretien du réseau de collection d'eaux usées vers la STEP de Vidy.

A ce jour tous les conseils des communes consultées ont approuvé sans réserve la création ainsi que les statuts de l'AGEV. Il reste aux conseils de Jouxens et Romanel à se déterminer.

Pour les éléments du réseau collecteur d'eau usées qui ne sont pas repris dans l'AGEV, aussi appelé « réseaux bagatelles », les PGEE des communes territoriales en restent responsables.

Position de la CAd:

Il est réjouissant de voir cette volonté de regrouper plus solidairement, en une seule association, la gestion des infrastructures intercommunales de toutes les communes qui évacuent leurs eaux usées sur la STEP de Vidy.

Le règlement proposé est bien défini, les communes sont représentées avec un membre délégué de leurs exécutifs et proportionnellement à leurs populations avec des membres issus de leurs législatifs. Ce mécanisme est sain, il a déjà fait ses preuves dans d'autres associations inter-communales.

Pour Romanel, il n'y a pas de désavantage à adhérer à l'AGEV étant entendu qu'on est déjà mis à contribution en cas de travaux sur le réseau aval. Avec l'AGEV on gagne en clarté et on bénéficie des ressources de communes mieux dotées en personnel spécifique à l'entretien et l'évolution du réseau d'évacuation d'eaux usées

Au final, les membres de la CAd sont donc unanimes quant à l'adoption de ce préavis ainsi qu'aux actions tel que proposées, nécessaires à la création de l'AGEV.

Au vu de ce qui précède, la Commission Adhoc AGEV à l'unanimité de ses membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 108 - 2026, adopté en séance du 13 avril 2026;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- d'approuver le principe et les modalités de transfert à titre gracieux des équipements inter-communaux actuel à l'association ;
- d'approuver les statuts de L'Association intercommunale de gestion des eau urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) ;
- d'acter la dissolution des ententes conventions et accords listé au point 5.3, ainsi que de toutes conventions et autres accords antérieurs non répertoriés relatifs aux ouvrages transférés, auxquels l'AGEV se substituera.

Pour la Commission Adhoc AGEV :



Giovanni De Cesare



Luis Borda



Lionel Pisani



Romain Corthésy



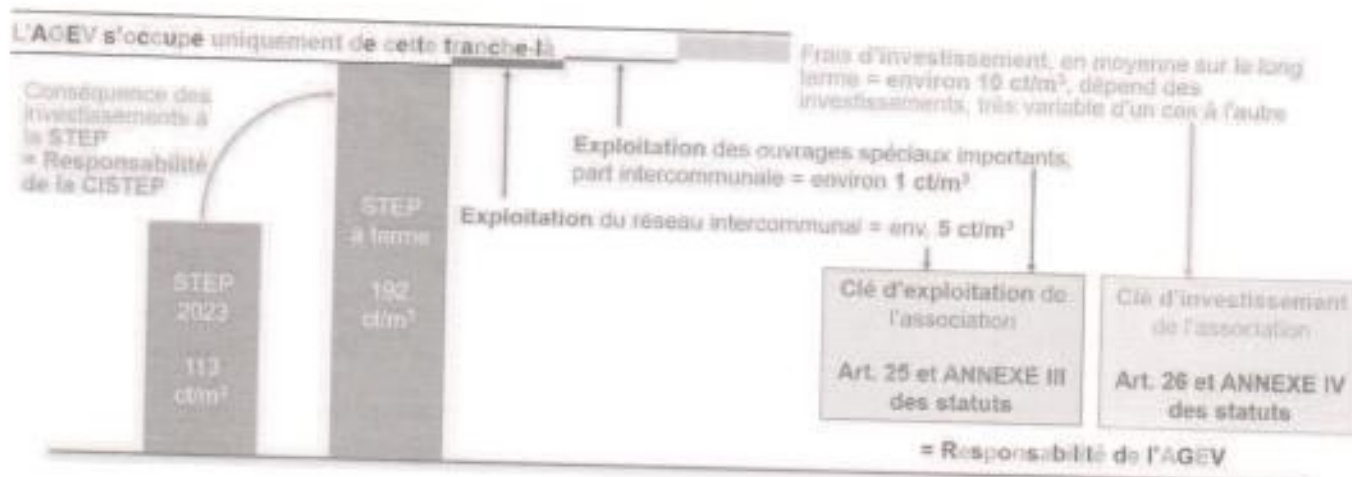
François Morier – Président & Rapporteur

Romanel, le 7 mai 2026

Annexes :

1) Part affectée à l'AGEV :

Quels sont les enjeux financiers ?



2) Tableau de répartition des coûts d'exploitation de l'AGEV - base : budget estimatif 1ère année, CHF 670'000.-

Commune	Comptes CISTEP 2024					Projection coûts d'exploitation de l'AGEV	
	Concentration d'eau 2024	Surface imputable 2024	Répartition Comptes 2024		Coûts 2024 (CHF)	Clé CISTEP	Coûts estimatifs AGEV
			Participation consommation d'eau à raison de	Participation surface imputable à raison de			
[m³]	[ha]	CHF 1.32154 / m³	CHF 500 / ha	[CHF]	[CHF]	[CHF]	
Chézannes p. Broyes	522'945	58,000	691'144,15	27'300,00	714'944,15	2,7447%	18'380,70
Chevroux (y.s. Bell SA)	347'034	13,457	438'605,20	6'728,45	445'333,65	1,7877%	11'977,68
Morrens	2'938	0,061	2'429,00	25,50	2'454,50	0,0094%	63,18
Orsier (réduit & Braun + Talarin)	886'534	15,825	1'128'752,85	7'912,55	1'136'665,40	4,3284%	29'000,26
Villars (St. Côme)	79'318	3,893	304'676,30	1'946,45	306'622,75	0,4066%	2'784,87
Bussigny	710'556	13,817	898'026,20	6'708,50	904'734,70	3,6333%	24'343,00
Éclépens	838'512	48,819	1'097'864,00	24'209,40	1'122'073,40	4,5477%	29'326,27
Épalinges	631'256	198,371	834'228,30	99'645,50	933'873,80	3,5875%	24'038,93
Jouxoux-Moray	180'908	7,289	1'720,10	1'594,35	1'736,45	0,6784%	4'545,57
Lausanne (réduit Tridel)	10'720'299	1'315,120	14'267'274,35	85'7360,00	14'353'034,35	56,9539%	381'591,10
La Motte-Lausanne	776'806	297,793	1'000'578,00	148'996,37	1'149'574,37	4,3359%	30'256,70
Avully	960'089	211,087	1'268'806,50	105'548,55	1'374'355,05	5,2800%	35'375,70
Vully (y.s. Four à Souffler)	81'046	35,105	120'320,70	12'502,30	132'823,00	0,5309%	3'418,86
Renens (réduit Nils/ruud)	1'441'908	212,524	1'900'689,25	108'261,75	2'008'951,00	7,7487%	51'938,30
Romanel-sur-Lausanne	277'360	25,618	366'349,30	12'309,00	378'658,30	1,4579%	8'764,68
Saint-Sulpice	394'081	1,027	520'792,70	1'513,50	522'306,20	2,0044%	13'444,14
TOTAL	18'773'848	2'438,015	24'810'338,11	1'119'197,42	26'029'535,57	100,00%	432'080,08
			95,90%	4,70%	100,00%		Budget AGEV